

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 décembre 2020

11^{ème} Commission
N° CP-2020-12-11-1

Service instructeur

DEAA - service prospective et politique
européenne

Service consulté**COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE)
PROGRAMME DE TRAVAIL 2020-2023**

Résumé : Dans le cadre de l'accord de coopération conclu en 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de WROCLAW (Pologne), il est prévu d'élaborer conjointement un programme de travail trisannuel entre les deux collectivités. Le Comité Mixte du 14 octobre 2020 a défini les actions du programme de travail pour la période 2020 - 2023 (le programme ayant été approuvé en 2020), qui est aujourd'hui soumis à votre validation.

Ce programme de travail a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations internationales et Promotion du Bilinguisme le 16 octobre dernier.

Dans le cadre de la coopération entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne), il vous est proposé de valider le programme de travail 2020 - 2023, joint en annexe au présent rapport. Ce dernier ayant été validé lors de la réunion du Comité Mixte du 14 octobre 2020, qui s'est tenue en visioconférence, il couvre la période 2020 - 2023.

Ce programme a été élaboré conformément à l'article 1^{er} de l'avenant n°1 de l'accord de coopération entre les deux collectivités et doit faire l'objet d'une délibération de chaque assemblée.

Les domaines principaux d'actions pour la période 2020-2023 sont les suivants :

- Poursuivre les échanges dans le domaine social, avec notamment un partage d'expériences suite à la crise sanitaire ;
- Développer des projets de coopération entre des collègues alsaciens et des collègues du Powiat ;
- Favoriser des projets culturels communs entre les deux partenaires ;
- Développer des échanges avec des PME alsaciennes lors d'un Forum des entreprises prévu en 2021 dans le Powiat.

Il est à préciser qu'une délégation alsacienne devrait se rendre dans le Powiat en juin 2021 (le déplacement de cette année ayant été annulé suite à la pandémie) pour célébrer les 20 ans du partenariat entre les deux collectivités.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le programme de travail 2020-2023 et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH